

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 32 /2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date d'affichage : 26 mars 2026

Date de convocation : 26 mars 2026

SEANCE DU 2 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six et le deux avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de ROUSSET, dûment convoqué le 23 mars 2026, conformément aux articles L.2121-7, L2121-10 et L2121-12 du code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGNON- Maire

Etaient présents : Philippe PIGNON, Anne GOURNAY, Jean SAFFRÉ, Violette PELLEGRINO, Baptiste FAVALESSA, Martine FLAK, Michel TARDIEU, Sandra ARMANDI, Jean-Pierre WALTER, Laurie PRÉPOIGNOT, Norbert BERNARD, Pascale COHENDET, Gérard EYMARD, Céline ISSOIRE, Gilbert ESPOTO, Sabine SMEDING-TOURAILLE, Samir BOUAGALA, Laurence HOBEL-MOIRAND, Éric DISDIER, Raphaëlle LA MANNA, Jérémy MARCELINO, Jeanne GAISON, Max NESTOLAT, Magali HERVÉ, Christine CANAL JOUVIN, Olivier BOYLAUD, Jeanine DURAND, Frédérique REFFET, Philippe MILLE

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Etaient absents et excusés :

Secrétaire de séance : Jeanne GAISON

Tableau des emplois

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant,

Sur proposition du Maire,

Considérant que plusieurs modifications du tableau des effectifs s'avèrent nécessaires pour tenir compte des besoins des services publics

Considérant qu'il est ainsi nécessaire de procéder à des ajustements liés à des vacances de postes ou à l'évolution de certaines missions ;

Considérant qu'il convient de prendre en compte les réussites au concours de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide **à l'unanimité**

Article 1^{er} :

-D'approuver les modifications du tableau des emplois comme suit :

TRANSFORMATION DE POSTE : au 2-04-2026

1 Adjoint Territorial d'Animation Titulaire à temps non complet 27/35e

En

1 Adjoint Territorial d'Animation Titulaire à temps complet

(L'intéressée a intégré la crèche les Frimousses au 5-1-2026 à temps complet)

*OUVERTURE DE POSTES AU 1-6-2026 POUR NOMINATION AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE Pour l'année 2026 AU GRADE : d'AGENT DE MAITRISE Catégorie C

15 Agents de Maîtrise Territoriaux :

*OUVERTURE DE POSTE AU 1-6-2026 NOMINATION AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE Pour l'année 2026 AU GRADE : DE REDACTEUR Catégorie B

1 Rédacteur Territorial Stagiaire

* OUVERTURE DE POSTE AU 1-6-2026 NOMINATION SUITE A LA REUSSITE DU CONCOURS INTERNE SESSION 2025 AU GRADE : DE REDACTEUR Catégorie B

1 Rédacteur Territorial Stagiaire

Article 2 :

Les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au budget communal.

Le Secrétaire de séance

Jeanne GAISONN

Le Maire



Philippe PIGNON